



## Besoin d'un PV d'AG quand l'ancien syndic a fait faillite

Par **NadLac**, le **09/03/2022** à **13:13**

Bonjour,

J'ai un litige sur une évacuation d'eau avec un voisin alors que les travaux ont été validés, financés et effectués par la co-propriété dans les années 80.

J'ai contacté le syndic actuel qui m'indique qu'ils n'ont pas les PV d'AG de l'époque parce que l'ancien syndic a fait faillite et n'a donc pas transféré les documents. J'ai demandé à des voisins mais ils n'avaient pas aménagé dans l'immeuble à l'époque et les autres sont décédés.

Comment puis-je faire valoir mes droits sans ce document ou comment retrouver ce document ?

merci par avance pour votre aide.

Par **youris**, le **09/03/2022** à **13:51**

bonjour,

votre nouveau syndic est en tort.

il appartenait à votre nouveau syndic de réclamer les archives de votre copropriété à l'ancien syndic en liquidation judiciaire.

voir cet arrêt de la cour de cassation sur ce sujet:

[arrêt cour de cassation 20 mars 2019 pourvoi 17-22.417](#)

salutations